

# Nouvelle réunion sur le Temps de Travail.

## L'APORTT.

*Ce jour, les représentants de l'UNSA Police ont exprimé, auprès de M. Eric Morvan, DGPN, leurs remarques et revendications concernant l'APORTT (arrêté portant organisation du temps de travail)*

*Les futures règles de gestion impacteront pour de nombreuses années la gestion et la comptabilisation du temps de travail.*

***Pour l'UNSA Police, il est primordial:***

*\* de sanctuariser le RL :*

*Toute heure effectuée sur le RL doit être compensée comme telle (rappel, décalage...)*

*\* récupération des heures supplémentaires par le fonctionnaire : le plancher imposant de prendre des repos au delà de 100 heures n'est pas acceptable.*

*\* sur le statut de travailleur de nuit, d'appliquer strictement le texte du code du travail.*

*\* de limiter la prise de service décalée à un caractère exceptionnel et imprévisible. Elle ne doit se traduire que sur une vacation complète (et non par demi vacation comme proposé).*

*\* d'octroyer des taux de compensation sur les repos manqués (attribution de RPS).*

*\* de régler les modalités du paiement des heures supplémentaires (stock et flux des HS)*

*L'ensemble du texte proposé a fait l'objet de débats et de négociations qui permettront de procéder à la réécriture de plusieurs dispositions.*

***Pour l'UNSA Police, ces nouvelles avancées ne sont pas suffisantes. Nos revendications sont rationnelles et légitimes, nos exigences prennent en compte les difficultés et la spécificité du métier de policier.***